

**SUJET N°2 : L'ACCORD DE LINAS MARCOUSSIS,
FORCES ET FAIBLESSES.**

INTRODUCTION

L'étape la plus significative et la plus décisive dans le processus du dénouement de la crise ivoirienne est sans aucun doute celle de LINAS MARCOUSSIS. Elle aura permis aux partis politiques les plus importants sur l'échiquier politique ivoirien et les groupements rebelles que sont : le MPC, le MPIGO et le MJP, d'élaborer de façon consensuelle « une feuille de route » pour une sortie de crise heureuse.

Cependant, aussitôt signé, l'Accord de LINAS MARCOUSSIS est devenu l'objet d'une controverse houleuse et passionnée.

Pourquoi une polémique autour d'un accord dont les clauses ont été le fait des ivoiriens eux-mêmes ? Quelles sont les insuffisances contenues dans cet accord ? Et quelles en sont les forces ?

I/ LE CONTEXTE

L'Accord de LINAS MARCOUSSIS a été signé à l'issue de négociations qui se sont menées du 15 au 23 janvier 2003 entre les ivoiriens sous l'arbitrage du gouvernement français, dans une banlieue parisienne du même nom. Ces négociations ont été voulues par les chefs d'Etat de la CEDEAO face aux efforts infructueux de l'organisation panafricaine et au risque d'enlisement de la crise ivoirienne.

II/ LES FORCES DE L'ACCORD

- Son objectif est de mettre un terme au conflit armé, de régler la crise politique et d'aider à la reconstruction de l'Etat ivoirien.
- Il réaffirme la nécessité de préserver l'intégrité territoriale de la Côte d'Ivoire.
- Il respecte les institutions ivoiriennes.
- Il restaure l'autorité de l'Etat sur l'étendue du territoire national.
- Il impose aux mouvements rebelles la soumission à l'autorité de l'Etat.
- Il impose aux Etats voisins le respect de la souveraineté de la Côte d'Ivoire.
- Il rassemble et implique les acteurs décisifs, des partis politiques et toutes les forces en présence au processus de paix.
- Il met en place un gouvernement de réconciliation nationale chargé de conduire une transition jusqu'aux échéances électorales de 2005.
- Par-dessus tout, il élabore un schéma de sortie de crise, assorti de promesses.

II/ LES FAIBLESSES DE L'ACCORD

- Absence formelle du gouvernement ivoirien lors des négociations,
- Il consacre la rébellion et par conséquent la prise du pouvoir par les armes.
- Il ne condamne pas l'implication des pays extérieurs qui soutiennent ouvertement la rébellion.
- Il ne mentionne aucun regret de la part des rebelles.
- Il est imprécis sur les points du désarmement, du cantonnement et de la démobilisation qui semblent désavouer et humilier l'appareil de défense et de sécurité de l'Etat,
- Il institue le principe d'un Premier ministre inamovible qui est contraire à la constitution,
- Il affirme une sorte de recolonisation de la Côte d'Ivoire par la France,
- Il modifie l'architecture du pouvoir étatique en attribuant au Premier ministre des pouvoirs qui en principe sont ceux du chef de l'Etat,
- Il modifie aussi le caractère présidentiel du régime ivoirien en un régime hybride sans nom,
- Certaines dispositions notamment celles faisant allusion à la nationalité, au code électoral et au régime foncier demeurent « une vue de l'esprit » entendu qu'elles doivent être soumises à l'assentiment du peuple.

CONCLUSION

L'accord de LINAS MARCOUSSIS qui institue un régime politique circonstanciel est temporaire parce qu'il doit prendre fin en 2005.

Donc, quelles que soient les raisons qu'on a de le combattre, il reste le seul instrument, le fruit de la dernière chance. Les éventuelles insuffisances et blocages à son application doivent faire l'objet d'une relecture concertée, actualisée et adaptée aux attentes du peuple.